

III/ Les compte-rendu de réunions

A l'attention du collectif Contre la précarisation et les exclusions

Compte-rendu de la réunion du 8 novembre 1996

Paris, le 18 novembre 96

Chers amis,

9 associations étaient présentes à la réunion du 8 novembre, 5 étaient excusées.

La majorité des associations ne se sont pas manifestées... Un certain essoufflement est ressenti au sein du collectif.

Après le "coup" du 2 octobre, l'élan s'émousse. Pourtant l'enjeu reste entier, notre action commune de lobbying concernant le projet de loi relatif au renforcement de la cohésion sociale ne fait que commencer et devrait se prolonger jusqu'à la discussion parlementaire, au printemps 97. D'autant plus que notre collectif est fortement sollicité (voir point 5).

Il a donc été proposé au cours de la réunion :

1 - Diffusion de l'analyse de l'avant-projet de loi rédigée par le collectif

Ce document doit être diffusé très largement au gré des contacts et des problématiques locales et envoyé à la presse rapidement.

2 - La nouvelle réunion du collectif est prévue dès la remise de l'avis du Conseil Economique et Social.

3 - Groupe des experts

Il manque un expert en droit constitutionnel. Mme Tallineau (Professeur de droit fiscal à la faculté de Nanterre) va être contactée par l'association Autre Monde.

Le partenariat avec les experts est prévue de novembre 96 jusqu'à la discussion parlementaire.

Leurs mandats :

1. Evaluation du projet de loi : impact sur la fracture sociale et impact financier.
2. Analyse critique du projet de loi.
3. Chiffrage des propositions du collectif (volet important pour que nous puissions apporter des éléments nouveaux à notre plate-forme) et propositions de sources de financements en collaboration avec le collectif.
4. Rédaction d'amendements en collaboration avec le collectif sachant que ces amendements ne seront véritablement rédigés qu'à partir des articles définitifs de la Loi.

4 - Les actions du collectif

- Entre janvier et mars : démarches auprès des parlementaires grâce à des rencontres locales avec les élus.

.../...

- Vous devez impérativement nous faire parvenir avant le 30 novembre les lieux d'implantations régionales de votre association ainsi que le nom des représentants qui pourraient porter la parole du collectif.
- Préparer le contenu des rencontres avec le groupe d'experts (entre novembre et janvier)

5 - Auditions du collectif

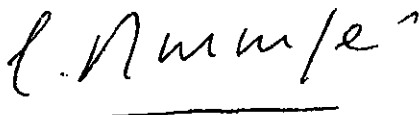
Le collectif a été auditionné le 12 novembre 96 par le Directeur de Cabinet de Xavier Emmanuelli, Roger Lacan. Devant les courts délais qui nous étaient impartis (nous avons eu l'information le 8), des associations présentes à la réunion du collectif se sont proposées pour représenter le collectif.

Étaient présents à l'audition : Claire Beauville de la FNARS, Mourad Belkhirat du CDSL, Eric Ducoing d'AC, Jean-Baptiste Eyraud du DAL, Claude Moncorgé de MDM, Marie-Avril Roux de l'UJA.

Une audition, au Ministère du Travail et des Affaires Sociales, avec tous les Ministères concernés (Education, Culture...) est prévue le 22 novembre à 10 heures. Comme à l'accoutumé et suivant la règle érigée par le collectif, les associations habituelles seront présentes. Cependant, vu l'importance de l'audition et le poids que nous voulons lui donner, la présence des présidents d'associations est vivement souhaitée.

6 - Suite à la proposition de la FFBA de contribution financière, merci de nous donner votre avis dans le courrier que vous devez nous faire parvenir avant le 30 novembre.

Très cordialement,



Claude Moncorgé
Vice-Président de Médecins du Monde

Cl. loi/exclusion.

Compte-rendu de la réunion du 10 mars 1998 sur la loi contre les exclusions : DAL-AC

Etaient présents : Marie-Jo Bignon de Solidarités Paysannes - ATMF - Terre des Hommes - RAI - FASTI - Olivier Blamangin d'AITEC - Droit Au Logement - MNCP - AL - ATD - FNARS - GISTI - CADAC - SNC - CDSL - Médecins du Monde - DD.

Objectifs de la réunion

Rapport HCSP - Laboratoires - Dispositif de sécurité - Demain la Ville de Jean-Pierre Sueur.

Médecins du Monde : N. Simonnot : quand sera mise en place l'AMU et pour qui la complémentaire sera-t-elle valable ? Saturnisme. Etrangers. Médecine scolaire. Souffrance psychiatrique. Détenus. Le document actuel est un programme mais pas une loi. Il y a plus de consultations avec les associations. Nous pouvons contacter Bartolone et Hagge qui travaillent sur le texte.

Envoyer à AITEC le texte du PS à l'adresse suivante :
CICP 21 ter, rue Voltaire 75011 PARIS

AL - MNCP - APEIS seront reçu par Obadia du Cabinet Aubry sur la représentation des associations. Le mouvement des chômeurs qui a été constaté est qu'il n'y a pas d'élargissement au monde salarié et syndical.

23 Mars : l'occupation de 30 à 60 ASSEDIC concernant le revenu des jeunes

8 Mai : un accord franco-allemand avec AL - MNCP - APEIS - + DGB et deux associations de chômeurs

Juin : de très grosses manifestations auront lieu

Le Droit Au Logement voit M. Aubry concernant le logement. Le 11 Mars une conférence de presse sur SOS expulsion aura lieu à 11 heures au 61 rue d'Aven Paris.

Le CPSL prévoit l'inscription du droit au logement dans la constitution.

FNARS : Sur 50 milliards : 1/3 viennent d'autres partenaires européens

1/3 sont déjà engagés par l'Etat

1/3 sont prévus pour des mesures nouvelles : 3 ou 4 milliards sur 1998 au lieu des 550 millions pris sur l'ASS.

Nous constatons de très gros progrès par rapport à l'ancien projet.

ATD pense que le gros progrès constaté n'est pas un empêchement des mesures et que cela va vers l'accès aux droits fondamentaux. Elle veut augmenter les minima sociaux avec un dilemme: comment faire comprendre aux chômeurs que cette loi est le plus sûr moyen de faire avancer les choses ; il ne faut pas se tromper de cible, même si les revendications immédiates ne sont pas satisfaites.

AL pense que la revalorisation des minima sociaux est insuffisante. Concernant le cumul RAI + les minima sociaux, il craint que cela pousse aux temps partiels et doit travailler sur ce point. Les droits fondamentaux sont plus dans l'affichage que dans la réalité. Il veut une expression commune des jeunes et des minima sociaux et DD une expression commune des minima sociaux, Assurance Maladie Universelle et le relogement.

Nous ne pouvons pas renoncer à l'absence de toute référence aux droits des migrants/étrangers et voyons dans le texte plus de services que d'accès au droit.

à une absence totale de la grande exclusion, des détenus, de la psychiatrie et de la prévention : délinquance, sortie de prison, toxicomanie, SDF.

Les assises du Collectif du Droit des Femmes ont eu lieu les 15 et 16 mars 1996.

Les femmes sont à 14 % contre 12 %

Les jeunes filles à 34 % contre 23 %

Les femmes sont à 29 % du temps partiel contre 85 %

Pour 80 % des femmes, le brut en moyenne est de 4300 F.

500 000 femmes ont pris l'allocation pour le deuxième enfant. L'embauche des femmes se fait à temps partiel contraint et en CDD. Cette allocation fait que les femmes restent à la maison. Il veut augmenter les crèches, l'accueil de la petite enfance, les cantines, repenser à la faillite civile, la prévention de la santé concernant le seuil de dépistage du col de l'utérus. L'accueil : le foyer d'urgence à Paris pour les femmes est épouvantable. Nous constatons la tendance des adolescentes à avoir des grossesses qu'elles gardent en partie à cause des allocations.

ATMF rappelle le texte de 1990 du Conseil pour l'intégration des populations immigrées. Le problème des discriminations concerne l'exclusion des allocations familiales pour les chômeurs immigrés. AAH et FNS sont désormais intégrés dans le projet Chevènement.

RAI : l'observatoire de la pauvreté devrait être l'observatoire des inégalités. M.T. Join-Lambert a rendu un rapport sur la création d'un organisme indépendant.

Dates des prochaines réunions de 9 h à 13 h :

Dispositif institutionnel :

17/3 : accès à la justice ; éducation ; culture

19/3 : logement, santé

24/3 : emploi, revenu

31/3 : analyse du projet de loi : mise en commun

Passer le texte d'Alente à Aide AITEC.

- 7 MAI 1998

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION HABITAT-LOGEMENT
du 21 avril 1998**

Étaient présents :

M. Duriez	URIOPSS Picardie
J. Guérard	UFJT
C. Lapointe	GNOSSAL
M. Le Monnier	Entraide Protestante
J. Leroy	Solidarités Nouvelles pour le Logement
M. Mendes	UNAF
L. Trouillet	Secours Catholique
S. Spilka	Secours Populaire
MM. Bloch-Lainé, Chaudières, Viscontini	UNIOPSS

Étaient excusés : X. Benoist (FNC PACT-ARIM), F. Fraysse (Restaurants du coeur), A. Gachet (FAPIL), I. Sery (FNARS), M. Six (Fondation Abbé Pierre).

Ordre du jour

- Projet de loi relatif à la lutte contre les exclusions
- Groupe de travail sur l'offre de logement
- Publications de l'UNIOPSS

- **Projet de loi relatif à la lutte contre les exclusions**

C. Chaudières rappelle l'échéance importante, l'ouverture des débats parlementaires le 5 mai 1998. Une écriture définitive des amendements UNIOPSS a été validée le 15 avril et envoyé à un certain nombre de parlementaires (présidents de commission entre autres). C. Chaudières remercie l'ensemble des associations pour la rédaction des amendements.

L'UNIOPSS et quelques autres associations ont été auditionnées le 7 avril par M. le député Cacheux, rapporteur du volet logement. Les associations ont émis trois remarques :

- le projet de loi ne va pas jusqu'au bout de sa logique (cf les attributions de logement, la sous-location...),
- la place des associations est mal définie,

**RÉUNION de la COMMISSION "LUTTE CONTRE la PAUVRETÉ" et
l'EXCLUSION" de l'UNIOPSS
le 2 septembre 1997**

Étaient présents :

F. Bouillié	Ligue des Droits de l'Homme
D. Bourgin	Fédération Relais
P. Boulte	Solidarités Nouvelles face au Chômage
A. Brun	UNAFO
J. Colanéri	Fédération Française des Banques Alimentaires
Ph. Guérif	Société Saint Vincent de Paul
C. Johanet	Croix Rouge Française
L. Jonneaux	U.F.C.S.
G. Lagouanelle	Secours Catholique
N. Lasne	Médecins sans Frontières
B. Loye	FNARS
R. Mollet	Entraide Protestante
R. Ponchon	Familles Rurales
D. Robert	ATD Quart-Monde
A. Schlumberger	ADIE
N. Simonnot	Médecins du Monde
Ch. Schweisguth	La Raison du Plus Faible
S. Spilka	Secours Populaire
F. Bloch-Lainé, H. Feltesse, M.M. Hilaire, D. Lawniczak	UNIOPSS

Étaient excusés : M. Caillère (Emmaüs France) - M. Coppens (Armée du Salut) - Les Équipes Saint-Vincent.

* * *

Documents remis :

- Dossier de presse "Nouveaux services, nouveaux emplois"
- Projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes
- Compte rendu de l'échange du 2 septembre avec quelques associations sur le projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes
- Préoccupations prioritaires de l'UNIOPSS. Fiches 9 à 12.2
- Préparation de la loi de lutte contre les exclusions. Compte-rendu de la réunion du 22 juillet de l'UNIOPSS avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- EAPN. Une révision des Traités à revoir
- EAPN. Déclaration sur le résultat de la CIG.

* * *

Ordre du jour :

1. Projet de loi contre les exclusions
2. Projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes
3. Journée du 17 octobre
4. La représentation associative

* * *

1. Projet de loi contre les exclusions

L'UNIOPSS a rencontré le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité le 22 juillet (cf document remis en réunion). H. Feltesse a mis l'accent sur trois points essentiels aux yeux du secteur associatif :

- . le contenu de la loi de Finances 1998,
- . la participation à la Conférence Nationale sur l'Emploi, les Salaires et la Durée du Travail (Lettre ci-jointe du 1er août de M. Lenoir à Mme Aubry),
- . le document "Alerte" de mars 1996 qui constitue le cahier des charges pour une loi et un plan d'action gouvernemental contre les exclusions.

De son côté le Conseil Économique et Social compte défendre l'avis qu'il avait émis à l'occasion du projet de loi précédent.

Mme Aubry doit réunir, à son initiative, mi-septembre les représentants associatifs. Elle annoncera alors le calendrier retenu pour ce projet de loi.

Enfin, M. Besson reçoit le 19 septembre les membres de la Commission "Habitat-Logement" de l'UNIOPSS.

2. Projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes

Ce projet a été approuvé par le Conseil des Ministres le 20 août. L'UNIOPSS a réuni un groupe de travail le 1er septembre et rédigé un compte-rendu sous forme de prise de position. Celui-ci doit être revu et soumis aux membres de la Commission "Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion" pour réaction au plus tard le 8 septembre et rédaction d'une synthèse le 9 septembre. Il est également souhaité que les associations commentent le contenu des fiches 12.1 et 12.2 relatives à l'emploi du document "Préoccupations prioritaires de l'UNIOPSS".

L'UNIOPSS doit sans tarder solliciter un rendez-vous auprès du Rapporteur de ce projet de loi.

Ces nouveaux emplois ne concernent pas les jeunes en difficulté ; la question qui se pose aux associations est de voir comment elles peuvent aider à l'insertion de ces publics.

Enfin il est convenu qu'au moment de l'ouverture de la Conférence Nationale sur l'Emploi, les Salaires et la Durée du Travail les associations s'exprimeront soit dans un échange direct avec le Ministre soit par un communiqué de presse.

3. Journée du 17 octobre

La Journée du 17 octobre ne doit pas être "La" Journée d'ATD Quart-Monde mais celle de la commémoration des victimes de la misère.

ATD demande aux associations membres de la Commission "Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion" de l'UNIOPSS de lui signaler les personnes susceptibles d'apporter un témoignage. Il semble en effet essentiel de montrer l'engagement des plus pauvres sur le terrain et celui de ceux qui leur sont solidaires.

4. La représentation associative

L'histoire montre qu'à chaque fois que l'on a inventé des représentations spécialisées on a abouti à des résultats électoraux médiocres. La réflexion mérite cependant d'être poursuivie. C'est la raison pour laquelle la réunion du 4 septembre est maintenue.

* * *

Prochaine réunion de la Commission "Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion" le :

**23 octobre 1997
à 15 h à l'UNIOPSS**

UNIOPSS CLC/DLK
6.3.1998

**COMPTE-RENDU de la RÉUNION de la COMMISSION "HABITAT-LOGEMENT"
de l'UNIOPSS
le 19 février 1998**

Étaient présents :

M. Benoist	FNC PACT-ARIM
M. Bourgin	Fédération Relais
M. Decouzon	Logement pour Tous
Mme Fiorello	Croix Rouge Française
M. Fraysse	Les Restaurants du Coeur
M. Gachet	FAPIL
M. Guérard	UFJT
Mme Le Monnier	Entraide Protestante
Mme Mendès	UNAF
Mme Séry	FNARS
M. Six	Fondation Abbé Pierre
M. Spilka	Secours Populaire
Mme Trouillet	Secours Catholique
MM Bloch-Lainé,	Chaudières UNIOPSS

Étaient excusés : Mmes Brun (UNAFO) - Jannet (UFCS) - M. Leclerc (FNHR) - Solidarités Nouvelles pour le Logement

* * *

Ordre du jour :

1. Propositions des associations pour la loi contre les exclusions
2. Le rôle des associations dans le développement de l'offre de logements

* * *

Documents remis :

- Proposition de l'ANIL pour le volet logement de la loi contre les exclusions.
 - Premières propositions de l'UNIOPSS sur l'évaluation de la loi du 31 mai 1990
 - Loi de prévention et de lutte contre les exclusions (dossier mis à jour au 26.1.1998)
 - Groupe de travail sur le rôle des associations dans le développement de l'offre de logement.
- Note UFJT "La location associative"
- UNAFO : "Non au désengagement unilatéral du Fonds d'Action Sociale"
 - FNC PACT-ARIM "Projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions". Avis du Bureau de la Fédération.

* * *

1. Propositions des associations pour la loi contre les exclusions

Ce matin l'UNIOPSS a rencontré M. Louis Besson, Secrétaire d'État au Logement, pour lui remettre les propositions des associations sur le volet logement du projet de loi contre les exclusions.

Le document de proposition a été modifié après la Commission "Habitat-Logement" du 20 janvier, faxé à chacun des membres. Les retours sur les modifications souhaitées par les associations ont été pris en compte.

L'intervention de l'UNIOPSS a surtout porté sur le rôle et la place des associations dans les instances de décisions et les dispositifs d'action, tant pour leur connaissance des situations sociales que pour leur capacité d'intervention sur le terrain.

Le Ministre nous a informé que la rédaction du projet de loi doit être terminée fin février-début mars, qu'un grand nombre de propositions des associations a pu être pris en compte. Il reste en attente dans le deuxième dossier sur le volet logement du 26 janvier 1998, les arbitrages interministériels sur les propositions d'exonérations fiscales.

Les propositions des associations qui n'ont pas pu être prises en compte lors des arbitrages interministériels pourront être reprises sous forme d'amendements lors du débat parlementaire.

Début avril, le Ministre pourra nous communiquer les propositions sur le volet logement de la loi qui sera remis au Conseil d'État. Dans l'état actuel de l'information, les questions qui restent en attente sont :

- les propositions de l'UNISAT pour l'accueil des gens du voyage,
- la sous-location et le glissement du bail vers un contrat de droit commun,
- la commission de recours pour le traitement des demandes de logement non satisfaites,
- la commission unique pour le règlement des dettes EDF-GDF - Eau. Voir le problème du téléphone,
- l'accompagnement des familles dans la procédure judiciaire d'expulsion,
- le rôle et la place des associations dans les instances de décisions du PDALD,
- le dispositif de lutte contre la vacance des logements.

2. Le rôle des associations dans le développement de l'offre de logements

Le débat s'est organisé à partir du document produit par le groupe de travail et la note de l'UFJT sur la sous-location. Des échanges qui ont eu lieu, il ressort quatre idées principales :

- Il faut mettre en avant dans les travaux les objectifs du projet conduit par les associations et garder la diversité des procédures pour adapter les "solutions logement" aux situations des personnes en difficulté.
- Il faut être vigilant dans la mise en oeuvre des procédures afin que toutes les solutions de logements temporaires ne soient pas le passage obligé pour accéder au droit au logement (exemple dans un département où la sous-location de logements est rendue obligatoire par les organismes HLM pour développer la production de logements très sociaux).
- Il ne faut pas confondre dans nos propositions, les problèmes de statut des personnes logées, les procédures et les financements mobilisés. Il faut clarifier nos positions entre l'offre

d'hébergement et le logement de droit commun. (Exemple des résidences sociales où les personnes accueillies ont un statut de résident.

- Il faut clarifier les fonctions et les métiers de chacun. Faut-il tout intégrer dans une même structure ou jouer sur l'organisation du partenariat local ? L'exemple des Restaurants du Coeur qui viennent de signer un protocole d'accord avec l'UNFOHLM où le rôle des associations est la médiation, la sous-location de logement, la prospection immobilière pour le compte des organismes HLM...

Il a été convenu de poursuivre le travail du groupe sur la question. Faut-il ou non créer ce nouveau secteur sur l'immobilier social qui concerne aujourd'hui plus de 1.400 associations et près de 40.000 logements ? Depuis la loi du 31 mai 1990 et avec le projet de loi contre les exclusions, l'organisation et la gestion d'un parc de logements temporaires est en train de s'institutionnaliser. Quelles positions les associations doivent-elles prendre ?

* * *

Prochaine réunion de la Commission "Habitat-Logement" à l'UNIOPSS

le 16 mars 1998
de 9 h 30 à 12 h 30

Prochaine réunion du Groupe de travail sur l'offre de logement à l'UNIOPSS

le 8 avril 1998
de 9 h 30 à 12 h 30.